

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 DECEMBRE 2019**

Présents : ABRANOWITCH Stéphane - BLONDRON Alain - BONEMAISON Frédéric - BOUTET Samantha - CHABROL Jean-Elie - COUSIN Loïc - DUMONT Serge - GALLEAZZI Jane - GODET Véronique - LAURENT Serge - MARCHAND Pauline - PENAUD Jean-Pierre - PIAT Jacques - PICARELLI Valérie - REMY Stéphane - SIMON Delphine - TABOURET Valérie - VÉNUAT Jocelyne.

Absents ayant donné procuration : BARBOSA Joannie - BUCHET Christel- CHERPRENET Samuel - DA SILVA PINTO Thierry - DUMAS Stéphanie

Secrétaire de séance : VENUAT J.

1. Décision modificative n° 5 du budget principal

Le maire a présenté les dépenses et des recettes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement inscrites à la décision modificative n°5 du budget principal :

Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
60633	Fourniture de voirie	8 118 €	6419	Remboursement sur rémunération du personnel	20 000€
61521	Terrain	610€	74121	Dotation de solidarité rurale	6 000€
6411	Personnel titulaire	20 000€	74127	Dotation nationale de péréquation	4 058€
6456	Versement FNC supplément familial	1 021 €			
6542	Créances éteintes	309 €			
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	30 058€		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	30 058 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
102296	Remboursement taxe d'aménagement	777 €	10222	FCTVA	4 700€
468	Aménagement et rénovation centre bourg	- 100 000€	10223	TLE	13 000€
549	Travaux isolation mairie	110 000 €	1341	DETR	47 877€
540	Révision PLU	9 000€	op 540 :	Drac pvap	15 000€
OP562	Cœur de bourg nouvelle opération	21 600€	op 562 :	Département : cœur de bourg	10 800€
			1641	Emprunt	-50 000€
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	41 377€		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	41 377€

L'équilibre correspond principalement à des ajustements de crédits.

Et aussi de nouvelles inscriptions :

En dépenses :

- 10 000 € à l'opération n°549 « travaux isolation mairie » pour les travaux des gouttières de la mairie
- 9 000 € à l'opération n°540 « révision du PLU » pour la révision simplifiée du Plu pour la zone des Richardes
- 21 600 € à l'opération n°562 « cœur de bourg » pour l'étude d'aptitudes aménagement

En recettes :

- 15 000 € de subvention de la Drac inscrit à l'opération n° 540 « révision du Plan Local d'Urbanisme » pour le Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP).
- 10800 € de subvention du Département 03 inscrit à l'opération n° 562 «cœur de bourg »
- Diminution de l'emprunt de 50 000 €

Le conseil municipal a voté à la majorité (1 abstention) l'adoption de la DM n°5 du budget principal de la commune.

2. Décision modificative n°2 du budget assainissement

Le maire a présenté l'équilibre des dépenses et recettes de la section de fonctionnement de la décision modificative n°2 du budget assainissement :

Ainsi, les créances éteintes sont financées par une baisse des frais bancaires et une recette supplémentaire des mandats annulés.

Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
627	Frais bancaires	-121,40 €	773	Mandats annulés	164,40 €
6542	Créances éteintes	285,50 €			
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	164,40 €		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	164,40 €

Le conseil municipal a voté à la majorité (1 abstention) l'adoption de la décision modificative n°2 du budget assainissement

3. Création de 4 postes pour avancement de grade – modification du tableau des effectifs

La nomination de 4 agents pour avancement de grade au 6 décembre 2019 est proposée pour la commission administrative paritaire du 13 décembre du centre de gestion de l'Allier

Le conseil municipal a voté à la majorité (2 abstentions) la création de 4 postes, parallèlement à la suppression de 4 postes, le tableau des effectifs étant modifié en conséquence

Nombre	Postes supprimés	Postes créés
1	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe
1	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe
1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
1	Attaché	Attaché principal

4. Modification de la délibération du régime indemnitaire du 16 octobre 2019

Par courrier du 15 novembre 2019, la sous-préfecture a demandé la modification de la délibération du 16 octobre 2019.

La modification de la délibération porte sur :

- Le tableau des groupes de fonction qui précise les cadres d'emploi.
- La suppression du paragraphe modulant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en considération de sanction disciplinaire.
- La mise en place du complément indemnitaire annuel (Cia) prévue au budget 2020.

Le conseil municipal a voté à la majorité (2 abstentions) la délibération du régime indemnitaire qui annule et remplace celle du 16 octobre 2019.

5. Avenant n°1 pour l'entreprise Colas Rhône Alpes : travaux VRD et paysagers place de la Toque.

Le Maire explique à l'assemblée que M. TRUTTMANN, maître d'œuvre a présenté un avenant n°1 au lot n°1 assainissement, de l'entreprise COLAS Rhône Alpes du marché des travaux vrd et paysagers pour l'aménagement de la place de la Toque, la rue du pressoir et de l'avenue de la Toque. Cet avenant concerne des modifications au projet initial qui ont suscité des travaux supplémentaires

Le conseil municipal, a voté à la majorité (1 abstention), l'avenant n°1 présenté par M. TRUTTMANN, maître d'œuvre d'un montant de 6 818,70 € HT et 8 182,44 € TTC.

6. Avenant n°1 pour l'entreprise Toussaint Charpente : travaux mairie

Le Maire explique à l'assemblée que M. BRUN, maître d'œuvre a présenté un avenant n°1 au lot n°3 charpente, couverture, bardage bois, de l'entreprise TOUSSAINT du marché des travaux des bâtiments administratifs, pour le remplacement des gouttières de la mairie.

Le conseil municipal, a voté à la majorité (1 abstention), l'avenant n°1 présenté par M. BRUN, maître d'œuvre d'un montant de 8 326,60 € HT et 9 991,92 € TTC.

7. Reconquête du centre bourg

Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune qui a décidé d'engager une démarche de redynamisation et de reconquête du centre bourg (commerce, habitat, mode de déplacements) a présenté son cahier des charges au conseil départemental de l'Allier qui l'a validé.

La société aptitudes aménagements a présenté l'accompagnement au dispositif de reconquête du centre bourg qu'elle propose de mettre en œuvre pour la commune.

Le conseil municipal à la majorité (1 abstention) approuve la proposition d'aptitudes aménagements pour 18 000 € HT (21 600 € TTC).

8. Convention d'assistance technique avec le département 03 :

Le Maire donne connaissance à l'assemblée de la convention d'assistance technique ayant pour objet de déterminer le contenu, les modalités, la rémunération ainsi que les obligations et les responsabilités de la commune et du Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau en matière d'assainissement collectif établie pour 3 années, de 2019 à 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte le montant de la participation financière pour 2019 s'élevant à 3 076 €.

9. Subvention « Course en cours » à l'association du foyer Socio- Educatif du collège George Sand d'Huriel

Le maire présente au conseil le projet de 5 élèves de 3^{ème} du collège Gorge Sand d'Huriel de participer au concours national « course en cours » avec un bolide en modèle réduit qu'ils fabriqueront pendant l'année scolaire. Un stand sur le thème du Phoenix sera également réalisé.

Le conseil municipal, souhaite que le projet leur soit présenté et décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 200 € à l'association du foyer socio-éducatif du collège George Sand d'Huriel pour ce projet.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 21 janvier à 19 heures à la mairie.